

MINISTERE D'ETAT DU BADE-WURTEMBERG

Florian Hassler
Secrétaire d'Etat

Monsieur
Josef Frey
Député au Landtag
Haus des Landtags
Konrad-Adenauer-Str. 3
70173 Stuttgart

pour information :

Madame
Muhterem Aras MdL
Présidente du Landtag
Haus des Landtags
Konrad-Adenauer-Str. 3
70173 Stuttgart

4 novembre 2021

Résolutions du Conseil Rhénan du 17.09.2021

Monsieur le Député,

Je vous remercie chaleureusement de la transmission des résolutions du Conseil Rhénan du 17 septembre 2021. Après avoir pris avis auprès des ministères sectoriels, je puis prendre position comme suit au nom du gouvernement du Land sur les résolutions du Conseil Rhénan :

1. Réduire le risque de pollution des eaux souterraines du fossé rhénan en appliquant le principe de précaution / StocaMine

Comme l'a déjà communiqué à plusieurs reprises le Ministère de l'Environnement, du Climat et de l'Énergie, tout récemment dans un courrier du 30 septembre 2021 à M. le Député Frey (annexe 1), ainsi que dans le document parlementaire du Land 17/543 (annexe 2), le gouvernement du Land est en échange avec les autorités françaises depuis un certain temps concernant le site de stockage de déchets dangereux de StocaMine. Il a toujours clairement souligné la nécessité de protéger les eaux souterraines et exigé des mesures de surveillance et de sécurisation étendues.

Il y a quelques jours, la presse a rapporté que la cour d'appel de Nancy a annulé la décision de la préfecture du Haut-Rhin de confiner le site de stockage de déchets dangereux. Comme la décision n'est vraisemblablement pas encore juridiquement contraignante, la suite de la procédure du côté français reste à voir. Le gouvernement du Land restera en contact avec les autorités françaises et continuera à insister sur la nécessité d'une protection globale des eaux souterraines.

2. Garantir le financement de l'apprentissage transfrontalier

L'objectif du gouvernement du Land reste de trouver une solution de financement viable et à long terme à partir de l'année de formation 2022 pour le modèle de l'apprentissage transfrontalier. Même si le nombre de contrats d'apprentissage transfrontalier est jusqu'à présent modeste, il s'agit d'un projet phare d'importance politique dans le Rhin supérieur.

Les signaux positifs émis par les représentants du gouvernement et des pouvoirs publics français ces dernières semaines, notamment par Madame la ministre Klinkert lors de la réunion du Comité de coopération transfrontalière du 11 octobre 2021 et par Madame la préfète de la région Grand Est Josiane Chevalier lors d'une discussion bilatérale avec Madame la ministre Dr Hoffmeister-Kraut, Députée du Landtag, le 13 octobre 2021, montrent qu'une solution viable pour les deux parties est activement recherchée.

En France, les conditions nécessaires en matière de droit du travail doivent d'abord être créées (probablement d'ici janvier 2022) dans le cadre de la « Loi 3DS ». Elles pourraient également être appliquées dans d'autres zones frontalières telles que la zone frontalière franco-suisse.

Si la conclusion d'un accord bilatéral actualisé s'avérait nécessaire, le Bade-Wurtemberg, en tant que Land chef de file, serait prêt à entamer des discussions avec le gouvernement fédéral.

Un engagement de la partie française, selon lequel le financement de la taxe d'apprentissage pourrait éventuellement être entièrement assuré par la partie française (autorité « France compétences »), est expressément à saluer. Les engagements et assurances nécessaires devraient être obtenus par écrit le plus rapidement possible dans le cadre de la communication entre le gouvernement fédéral (comme cela a été le cas jusqu'à présent avec le BMAS) et le Ministère français du Travail, afin que la phase de recrutement pour l'année de formation 2022/2023 puisse commencer en temps utile au début de l'année 2022.

Le financement à long terme des postes de conseillers en formation à l'Agence fédérale pour l'emploi devrait alors également être discuté avec la partie française.

3. Faire avancer la reconnaissance transfrontalière des qualifications professionnelles

Le Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports propose le programme Azubi-BacPro, un programme axé sur la demande visant à promouvoir la mobilité entre la France et le Bade-Wurtemberg.

Le nom Azubi-BacPro correspond au terme allemand « Auszubildende » et à l'abréviation française « Baccalauréat professionnel ». Le projet permet aux apprentis allemands et français d'acquérir un certificat en plus de leur diplôme de fin d'études qui est reconnu des deux côtés du Rhin. Il certifie les compétences linguistiques, techniques et interculturelles acquises pendant les années scolaires ainsi que l'expérience professionnelle dans le pays partenaire (stage).

Le programme Azubi-BacPro a été initié par l'Académie de l'enseignement professionnel (coopération entre le Bade-Wurtemberg et quatre académies françaises pour la coopération en matière d'enseignement professionnel) et l'Académie de Strasbourg et fonctionne depuis la rentrée scolaire 2014/2015. En 2017, il a été étendu aux académies de Lyon, Dijon et Besançon. En commençant par quatre lycées professionnels allemands et quatre lycées français, huit tandems scolaires franco-allemands (nombre d'élèves dans le Bade-Wurtemberg pour l'année 2019, les chiffres actuels n'étant pas représentatifs en raison de la corona : environ 180 participants, plus environ 75 participants qui ne terminent pas tous les modules d'Azubi-BacPro) participent désormais au projet dans l'objectif d'enseigner en partie conjointement des contenus thématiques dans le réseau de partenaires. Les autres points forts du programme sont l'enseignement d'une langue étrangère à des fins professionnelles (dans le Bade-Wurtemberg, certification avec certificat KMK) ainsi qu'un stage pendant la formation dans l'autre pays. Les élèves des lycées professionnels participants sont tenus de suivre au moins une heure de cours de français professionnel par semaine dans le cadre de leurs cours obligatoires ou intégrés à leurs cours spécialisés pour préparer le certificat KMK (niveau au moins A2). Ces cours sont dispensés par des professeurs de français ou des professeurs spécialisés bilingues. Une nouveauté a été le développement d'un programme d'études sur la « compétence interculturelle », qui a été élaboré par une équipe franco-allemande d'enseignants. Des formations pour le personnel enseignant sont proposées à cet effet.

En 2017, les certificats ont été remis à 63 premiers diplômés de la qualification complémentaire, en 2018 ils étaient déjà 104. Malgré les obstacles liés à la Covid-19 en 2020, 31 certificats ont été remis à des élèves allemands.

Le programme a rencontré un grand intérêt au niveau national et est cité comme exemplaire pour d'autres projets, notamment les coopérations avec le CMQ (Campus des métiers et des qualifications).

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma meilleure considération,

[signé]

Florian Hassler



Baden-Württemberg

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DE L'ÉNERGIE
LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Ministère de l'Environnement, du Climat et de l'Énergie Bade-Wurtemberg
Postfach 103439 • 70029 Stuttgart

Monsieur
Josef Frey
Député au Landtag
Haus des Landtags
Konrad-Adenauer-Str. 12
70173 Stuttgart

Stuttgart 30 septembre 2021
Téléphone +49 (711) 126-1544
Signe 5-8982.22/3
(Merci d'indiquer en cas de réponse)

 Stocamine

Monsieur le Député,

Je vous remercie de votre courrier du 23 juillet 2021, dans lequel vous évoquez à nouveau la situation du site de stockage de déchets dangereux de Stocamine en Alsace. Permettez-moi de répondre à vos questions comme suit et dans le contexte du document parlementaire du Land 17/543.

En cas d'inondation des galeries de Stocamine, un déversement potentiel de polluants dans la nappe phréatique alsacienne proche de la surface ne peut être totalement exclu. Le degré de contamination possible des eaux souterraines proches de la surface dépend principalement des mesures de surveillance et de sécurisation qui seront prises par la partie française. Nous avons donc souligné à plusieurs reprises et avec insistance auprès des autorités françaises, y compris dans notre déclaration dans le cadre de la procédure d'audition sur le confinement définitif des déchets, que des mesures de sécurisation étendus et un monitoring sont essentiels pour protéger les eaux souterraines - et nous continuerons à le faire. Concernant les mesures de sécurisation hydraulique envisageables, il importe peu de savoir si d'autres polluants peuvent être identifiés dans les déchets déjà déposés.

Comme déjà communiqué dans notre courrier du 4 septembre 2020 et dans l'état actuel des connaissances, le Bade-Wurtemberg ne serait pas affecté par une charge polluante, du moins dans un avenir prévisible. Les eaux souterraines proches de la surface de la région de Wittelsheim s'écoulent dans la plaine rhénane d'Alsace et, de là, essentiellement sur une plus longue distance parallèlement au Rhin vers le nord. Par ailleurs, un éventuel rejet de polluant entraînerait une très forte dilution du panache de polluant.

Nous attendons que la partie allemande soit informée des résultats des enquêtes menées par les autorités françaises sur le site de stockage de déchets dangereux, afin de pouvoir réévaluer la situation actuelle et les risques, si nécessaire, lorsque de nouvelles informations seront disponibles. Cette demande a déjà été faite à plusieurs reprises par les autorités allemandes auprès du côté français. Le *Regierungspräsidium* de Fribourg continuera à suivre de près le processus en notre nom.

Notre bureau a pris connaissance d'un communiqué de presse de la Collectivité européenne d'Alsace en date du 10 septembre 2021, qui indique que cette dernière envisage de demander un référé suspension pour l'exécution. L'évolution de la situation reste à voir, et nous la suivrons.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma meilleure considération,

[signé]

Dr Andre Baumann MdL

Question mineure

de Mme la Députée Gabriele Rolland SPD

et

Réponse

du Ministère de l'Environnement, du Climat et de l'Énergie

**Risque pour les eaux souterraines en raison du confinement
du site de stockage de déchets dangereux de Stocamine**

Question mineure

Je demande au gouvernement du Land :

1. Le gouvernement du Land dispose-t-il de constatations, de prévisions et de scénarios concernant les conséquences d'une inondation du site de stockage de déchets dangereux de Stocamine près de Wittelsheim en Alsace sur l'approvisionnement en eau potable du Bade-Wurtemberg, qui est assuré par les eaux souterraines de la plaine du Rhin supérieur ?
2. Quelles mesures le gouvernement du Land prend-il pour empêcher la contamination des eaux souterraines du Bade-Wurtemberg par Stocamine ?
3. Comment le gouvernement du Land a-t-il été impliqué par le gouvernement français dans la décision de confiner le site de stockage de déchets dangereux de Stocamine ?
4. Dans quelle mesure le gouvernement du Land a-t-il été informé par le gouvernement français des risques éventuels pour les eaux souterraines résultant du confinement de 42 000 tonnes de déchets toxiques dans le site de stockage de déchets dangereux ?
5. Quelle est l'appréciation du gouvernement du Land de l'évaluation incontestée par les experts, selon laquelle une inondation du site de Stocamine est inévitable dans les conditions actuelles ?
6. Existe-t-il des plans d'urgence pour garantir l'approvisionnement en eau potable de la population du Bade-Wurtemberg, même après une pollution des eaux souterraines de la plaine du Rhin supérieur ?

15.07.2021

Rolland SPD

Motif

Le Ministère français de l'environnement a ordonné le confinement du site de stockage de déchets dangereux de Stocamine, près de Wittelsheim. 42 000 tonnes de déchets toxiques s'y trouvent à une profondeur de 550 mètres et donc sous la couche d'eau souterraine des plaines du Rhin supérieur. En cas de fuite, l'eau potable de deux millions de personnes serait menacée, y compris dans le Bade-Wurtemberg. Les experts s'accordent à dire que les inondations se produiront malgré l'étanchéité du béton. Seules les prévisions sur la durée diffèrent. Le 18 janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a adopté une résolution, qui est désormais également soutenue par la région de Fribourg. Elle appelle à la récupération la plus large possible et à l'évacuation contrôlée des déchets afin de ne pas faire peser ce problème sur les générations futures.

Réponse

Par courrier du 12 août 2021 n° 5-0141.5/839, le Ministère de l'Environnement, du Climat et de l'Énergie, en accord avec le Ministère de l'Alimentation, de l'Espace rural et de la Protection des consommateurs, répond comme suit à la question mineure :

- 1. Le gouvernement du Land dispose-t-il de constatations, de prévisions et de scénarios concernant les conséquences d'une inondation du site de stockage de déchets dangereux de Stocamine près de Wittelsheim en Alsace sur l'approvisionnement en eau potable du Bade-Wurtemberg, qui est assuré par les eaux souterraines de la plaine du Rhin supérieur ?*

En 2010, le comité de pilotage « CoPil Stocamine » a été fondé. Le comité était composé d'experts français et étrangers. Le CoPil a examiné différents scénarios pour la fermeture de Stocamine et les risques associés et a publié les résultats dans un rapport en 2011.

En principe, en cas d'inondation des galeries de Stocamine, un déversement potentiel de polluants dans la nappe phréatique alsacienne proche de la surface ne peut être totalement exclu. Le degré de contamination possible des eaux souterraines proches de la surface dépend principalement des mesures de surveillance et de sécurisation qui seront prises par la partie française.

Les eaux souterraines proches de la surface de la région de Wittelsheim s'écoulent dans la plaine rhénane d'Alsace et, de là, essentiellement sur une plus longue distance parallèlement au Rhin vers le nord. Par ailleurs, une forte dilution est à prévoir. Dans l'état actuel des connaissances, on ne peut donc pas supposer que l'approvisionnement en eau potable du Bade-Wurtemberg sera menacé dans un avenir prévisible.

- 2. Quelles mesures le gouvernement du Land prend-il pour empêcher la contamination des eaux souterraines du Bade-Wurtemberg par Stocamine ?*

Des mesures appropriées pour la protection des eaux souterraines doivent être prises par les autorités responsables du côté français. Afin de protéger les eaux souterraines proches de la surface, des mesures appropriées sur le site du côté français sont jugées nécessaires. La partie allemande devrait être informée des résultats des enquêtes menées par les autorités françaises sur le site de stockage de déchets dangereux, afin de pouvoir réévaluer la situation actuelle et les risques si nécessaire. Cette demande a

déjà été faite à plusieurs reprises par les autorités allemandes auprès du côté français. Le *Regierungspräsidium* de Fribourg continuera à suivre de près le processus en notre nom.

3. *Comment le gouvernement du Land a-t-il été impliqué par le gouvernement français dans la décision de confiner le site de stockage de déchets dangereux de Stocamine ?*
4. *Dans quelle mesure le gouvernement du Land a-t-il été informé par le gouvernement français des risques éventuels pour les eaux souterraines résultant du confinement de 42 000 tonnes de déchets toxiques dans le site de stockage de déchets dangereux ?*

En raison de leur lien factuel, les questions 3 et 4 sont traitées ensemble.

Dans le cadre de la procédure d'autorisation du projet de stockage définitif des déchets dangereux encore entreposés, le *Regierungspräsidium* de Fribourg n'a eu qu'ultérieurement la possibilité par la partie française de présenter un avis. Le *Regierungspräsidium* s'est saisi de cette opportunité et a écrit à la Préfecture du Haut-Rhin en janvier 2017, demandant que des mesures de sécurisation appropriées soient prises. Un examen attentif des préoccupations allemandes a alors été promis.

Le Ministère français de l'environnement avait annoncé une étude de faisabilité pour 2020. L'étude devait examiner si un enlèvement partiel des déchets serait justifiable d'un point de vue écologique, tandis que l'autre partie resterait dans la mine et y serait sécurisée.

Lors de la dernière réunion franco-allemande entre le *Regierungspräsidium* de Fribourg et la Préfecture du Haut-Rhin en décembre 2020, la partie française a déclaré qu'il n'y avait toujours pas de changement de situation. Le gouvernement du Land n'a pas été informé des résultats et de la publication de l'étude de faisabilité. La décision du Ministère français de l'environnement, en janvier 2021, de confiner le site n'a été rapportée que par la presse.

Sur demande écrite du Ministère de l'Environnement, la ministre française de l'Environnement a informé la partie allemande de sa décision de confiner définitivement le site de stockage de déchets dangereux et a expliqué les raisons de cette décision. Pour l'essentiel, il a été fait référence à une étude du service géologique de l'État français de 2018 et à l'étude de faisabilité de 2020.

5. *Quelle est l'appréciation du gouvernement du Land de l'évaluation incontestée par les experts, selon laquelle une inondation du site de Stocamine est inévitable dans les conditions actuelles ?*

Sur la base de l'état actuel des connaissances des autorités allemandes, l'infiltration d'eau par les galeries de la mine de potasse d'Alsace doit être prise en compte dans l'évaluation ultérieure du site de stockage de déchets dangereux et dans la planification d'autres mesures de sécurisation sur le site. L'objectif doit être d'empêcher autant que possible le déversement de polluants du site dans les eaux souterraines.

6. *Existe-t-il des plans d'urgence pour garantir l'approvisionnement en eau potable de la population du Bade-Wurtemberg, même après une pollution des eaux souterraines de la plaine du Rhin supérieur ?*

Comme indiqué dans la réponse à la première question, dans l'état actuel des connaissances, aucune menace pour l'approvisionnement en eau potable du Bade-Wurtemberg n'est attendue dans un avenir prévisible.

Traduction non-officielle : seule la version allemande fait foi

Selon l'ordonnance sur l'eau potable, les exploitants de systèmes publics d'approvisionnement en eau et les exploitants de petits systèmes avec livraison à des tiers doivent établir et tenir à disposition un plan d'action. Ce plan d'action doit montrer les voies de communication et les options d'action, en tenant compte des conditions locales. Il est obligatoire d'inclure des informations à ce sujet,

- comment passer à une autre source d'approvisionnement en eau dans les cas où l'approvisionnement en eau doit être interrompu immédiatement parce qu'il faut s'attendre à des dommages aigus pour la santé, et
- quels organes doivent être informés en cas de déviation détectée et qui est tenu de transmettre cette information.

Le plan d'action doit être disponible au plus tard lors de la mise en service du système, doit être vérifié au moins tous les trois ans pour s'assurer qu'il est à jour et doit être mis à jour en cas de changements significatifs. L'autorité sanitaire compétente doit approuver le plan d'action dans chaque cas.

Par procuration

Dr Baumann

Secrétaire d'État